



# Rénovation mur mitoyen probleme de voisinage

Par **Eloyin**, le **23/08/2009** à **12:14**

Bonjour,

Notre jardin et celui de notre voisin sont séparés par un mur mitoyen en pisé. Ce mur est dégradé et mon voisin refuse après de nombreuses discussions de participer aux frais de rénovation : il dit que cela ne le regarde pas car la dégradation est de mon côté. Il a procédé il y a quelques années à des travaux qu'il a fait lui-même sans me demander notre accord. Le chapeau a mal été fait et l'eau s'est infiltré dans le mur. Nous lui avons signalé mais je cite, ce n'est pas son problème. Face à son immobilisme, nous avons fait passer des entrepreneurs pour deviser en lui proposant de les regarder ensemble : il a refusé. Face à cela, nous sommes allés en mairie pour prendre contact avec un médiateur : ils nous ont dirigé vers le tribunal. Ne souhaitant pas faire face à des frais de tribunal, nous avons décidé de faire les travaux et de choisir un prestataire. Nous avons donc envoyé un courrier par recommandé avec avis de réception au voisin pour lui signaler les dates de début de travaux... en lui rappelant l'article 655 du Code Civil... et ce matin, alors que nous lui indiquions la date de début des travaux lors d'une nouvelle conversation, il argue avoir fait passer un huissier alors qu'il le redit une nouvelle fois, cela ne le regarde pas, que c'est notre problème et pas le sien. N'aurait-il pas du nous informer du passage de l'huissier? S'il existe réellement, est-ce que ce constat a une valeur légale ? Comment le contre-carrer?